

ASSOCIATION PROMOTION DE LA MEDECINE HOMEOPATHIQUE

Lettre n° 9 - 15 octobre 1996

Où en est l'Association ?

Nous devons faire, à l'intention de nos adhérents, le point sur l'état actuel de l'Association **Promotion de la Médecine Homéopathique (PMH)**.

L'article 6 des statuts stipule que le premier Conseil d'Administration est composé de six personnes : Marc Barbieux, François Buraud, Jean-Marie Chabanne, Michel Conan-Mériadec, Pierre Ghestin, Alain Horvilleur, et a une durée de six ans.

L'Association ayant été fondée le 17 mai 1991, ce premier conseil est donc toujours en place. Il doit fonctionner jusqu'au printemps 1997. Lors de l'Assemblée Générale du 22 octobre 1994, un nouveau conseil d'Administration et un nouveau Bureau avaient été nommés par erreur. Ce Bureau avait d'ailleurs omis de se déclarer en préfecture. C'est donc bien le Conseil d'Administration d'origine qui doit fonctionner.

Une petite équipe a cherché récemment à relancer la PMH, à laquelle nous tenons tous à divers titres. Dans cette équipe figurent les membres du Bureau qui s'est constitué en 1991, ainsi que des membres cooptés par le Bureau (art.6 des statuts). La présidence est provisoirement assurée par le docteur Alain Horvilleur, l'un des vice-présidents, en l'absence de Me Pierre Ghestin, président démissionnaire. Madame Gisèle Adéma et le docteur Michel Conan-Mériadec sont vice-présidents. Le docteur Didier Deswarte assure la fonction de trésorier, en l'absence du docteur Marc Barbieux, démissionnaire. Madame Isabelle Boudazin est responsable de la communication.

Ce Bureau provisoire fonctionnera jusqu'à la prochaine Assemblée, prévue pour le 16 novembre 1996 à 14 heures (au dispensaire Hahnemann, 1 rue Vergniaud, 75013 Paris) à laquelle sont convoqués tous les membres de la PMH à jour de leur cotisation. Il demandera à l'A.G. de le proroger jusqu'à l'Assemblée Générale prévue pour le printemps 1997. Cette A.G., conformément aux statuts, élira un nouveau Conseil d'Administration pour 6 ans.

La PMH sera alors de nouveau sur les rails. Elle pourra se consacrer valablement à l'accomplissement des buts pour lesquels elle a été fondée : *promotion de la médecine homéopathique, information du public, étude des mesures de santé publique en relation avec l'homéopathie.*

Alain HORVILLEUR

*Adresse courrier: 37 rue Rémy-Dumoncel- 75014 Paris
Association régie par la loi 1901, siège social: 37, rue Rémy-Dumoncel 75014 Paris*

Si vous souhaitez contribuer à une meilleure diffusion des informations liées à la médecine homéopathique, si vous souhaitez exprimer vos attentes, vos expériences à travers notre prochaine rubrique « **courrier des lecteurs** », aidez-nous à relancer l'association et venez nombreux nous rejoindre à Paris. En effet, vous êtes convoqués à une :

***Assemblée Générale de l'Association PMH
le samedi 16 novembre 1996 à 14 heures***

au dispensaire Hahnemann - 1, rue Vergniaud, Paris (XIII)
Tél: 01 45 80 15 03 (métro Glacière)

ORDRE DU JOUR

- Prolongation du Bureau provisoire jusqu'à l'A.G. du printemps 1997
- Préparation A.G. 1997
- Examen des comptes
- Questions diverses

Vérifiez si vous êtes bien à jour de votre cotisation (en cas de doute, vous pouvez m'appeler à partir de 20 heures au 02 51 70 24 13). Cette date est prochaine, n'attendez pas pour renouveler votre adhésion, si c'est possible, car c'est avec les cotisations que l'association peut vivre.

100 F pour une cotisation de base,
500F pour une cotisation de membre bienfaiteur.

Les chèques sont à remplir à l'ordre de « Promotion de la Médecine Homéopathique » et à renvoyer avec le coupon ci-dessous à: Association pour la Promotion de la Médecine Homéopathique - 37, rue Rémy-Dumoncel - 75014 PARIS

Isabelle BOUDAZIN

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

Nom _____ Prénom _____
Profession _____
Adresse _____

Adhère à la PMH en tant que :

- Membre actif et verse ma cotisation pour 19 de 100 F
 Membre bienfaiteur et verse ma cotisation pour 19 de 500 F

Date

Signature

Si vous êtes à jour et si vous ne pouvez assister à cette A.G., pensez à donner votre pouvoir à un autre membre de l'Association.

Je soussigné(e) _____ à jour de ma cotisation,

donne pouvoir à _____

pour me représenter à l'Assemblée Générale du 16 novembre 1996.

Date

Signature

Rubrique à brac

<p>Soyons vigilants vis-à-vis des sectes. Deux médecins généralistes à orientation homéopathie, de la région du Nord, viennent d'être mis en examen pour non-assistance à personne en danger.</p> <p>Ce fait divers ne doit donner lieu à aucun amalgame entre des comportements individuels, relevant de la justice et la pratique des docteurs en médecine, quelle que soit leur orientation.</p> <p>Les médecins homéopathes exercent en pleine conformité avec les données les plus récentes des sciences médicales, comme l'exige le code de déontologie médicale.</p>	<p>L'ASSOCIATION PMH ET L'EUROPE</p> <p>Les 27 et 28 avril 1996 a eu lieu l'Assemblée Générale du Comité Européen pour l'Homéopathie à Bruxelles.</p> <p>Cette Association, fondée en 1990 par les représentants des Associations homéopathiques de la plupart des pays européens, permet une collaboration de tous les partenaires de santé, médecins, pharmaciens, chercheurs documentalistes, et patients par le biais d'associations de consommateurs.</p> <p>L'association belge « les amis de l'Homéopathie », dont le Président est Monsieur Jacques L. HIRSCH, m'ayant personnellement contacté, avait déploré que la représentation de France ne soit assurée que par le club BOIRON Santé et non pas par une Association indépendante.</p> <p>Je suis donc allé représenter l'association et ses adhérents et ai pu participer aux réunions de travail qui furent l'occasion de nombreux échanges avec les représentants des autres associations.</p> <p>Le rôle que j'ai pu y jouer en tant que médecin n'était que transitoire et ne répondait pas au but de l'association qui est de faire s'exprimer les usagers eux-mêmes. Appliquons nous donc tous à ouvrir l'homéopathie à l'Europe !</p>
---	--

HOMEOPATHIE VÉTÉRINAIRE

L'homéopathie a été appliquée à l'animal pour la première fois par le docteur vétérinaire LU de Leipzig, contemporain de HAHNEMANN, il y a presque deux siècles. Actuellement, les étudiants reçoivent une information d'une vingtaine d'heures dans les écoles nationales vétérinaires de Lyon et de Nantes.

Les vétérinaires sont tenus d'avoir des médicaments homéopathiques en tant que vétérinaires et pharmaciens. Certains, en plus de les vendre, les utilisent pour soigner efficacement les animaux de compagnie et les animaux de rente. Pour les animaux de compagnie, elle est souvent la solution thérapeutique dans les problèmes de reproduction chez la femelle (lactation, gestation), dans les troubles de la fonction urinaire chez les chats castrés. Elle semble essentielle dans trois secteurs : la peau, le comportement, et la sexualité.

Chez les animaux de course, elle est surtout utilisée dans la pathologie locomotrice. Ainsi, le cheval boite et ne s'appuie plus sur son membre malade ; s'il n'est pas soigné très rapidement ce membre sera condamné à la stase veineuse. En effet, c'est en marchant que le cheval fait fonctionner sa circulation de retour. Dans ce cas, les anti-inflammatoires qui ralentiraient, voire empêcheraient la cicatrisation, seront avantageusement remplacés par des produits homéopathiques (PVB Rhumatisme) qui soigneront, non seulement la douleur, mais aussi amélioreront la fonction locomotrice et permettront une évolution normale vers la guérison.

Notons aussi que l'homéopathie est particulièrement recherchée pour soigner les animaux de course et de randonnée. ARNICA sera donné au chien de chasse courbatu pour qu'il dorme bien la nuit et au cheval qui a reçu un coup ou qui doit voyager dans un « van ». APIS 15CH soulagera rapidement le chien fouisseur qui aura introduit sa truffe dans une fourmilière.

Pour les animaux d'élevage, l'homéopathie est très largement utilisée par les éleveurs qui jouent un véritable rôle infirmier ; ils se forment de plus en plus. Ces derniers recherchent non seulement des solutions efficaces et fiables, mais aussi économiques. Les médicaments homéopathiques ont, de plus l'avantage de ne laisser aucun résidu dans le lait ou dans la viande (une mammitte soignée par des médicaments allopathiques oblige l'éleveur à jeter le lait pendant trois jours de suite) ; de même, ils facilitent, en particulier chez la vache, la mise bas (on cite ici le WOMBYL, n°1 des médicaments homéopathiques vendus, et utilisé ponctuellement même par des non-homéopathes) ; enfin, au pire, ils laissent évoluer la pathologie, si bien que le professionnel de santé peut intervenir après les signes cliniques. Les médicaments homéopathiques peuvent être administrés directement dans la bouche ou mêlés à l'aliment ou à l'eau de boisson.

L'homéopathie vétérinaire se développe parallèlement à l'essor de l'élevage agro-biologique. Elle est non toxique, non iatrogène (c'est-à-dire qu'elle ne fabrique pas de maladies secondaires), économique, mais surtout et avant tout efficace.

*Propos recueillis par Gisèle ADEMA,
auprès de Marie-Noëlle ISSAUTIER, Docteur Vétérinaire*

Annexe :

Coordonnées des membres du Bureau :

Alain HORVILLEUR 10 rue de la Charité 69002 LYON
Tel 04 78 42 20 13 Fax 04 78 92 98 73

Gisèle ADEMA 52, rue du Lieutenant-Colonel PREVOST 69006 LYON
Fax 04 78 89 04 48

Michel CONAN-MERIADEC
12, rue Obeuf 92190 MEUDON
Tel 01 45 34 14 49

Isabelle BOUDAZIN
17 bis, rue Lagathu 44400 REZE
Tel 02 51 70 24 13

Jean-Marie CHABANNE
24, Belle Rue Saint Laurent 45000 ORLEANS
Tel 02 38 53 25 21 Fax 02 38 42 07 38